



35, rue Bertrand Panouse  
31170 Tournefeuille  
**Téléphone** +33 (0)534 514 888  
**Télécopie** +33 (0)534 512 774  
**Email** [reseau@fntav.com](mailto:reseau@fntav.com)  
**Internet** [www.fntav.com](http://www.fntav.com)

Association loi 1901

Siège Social  
2, boulevard Pasteur  
46100 Figeac

Siret 387 943 905 00043  
Ape 90002Z

## Modalités D'adhésion 2010

### *Devenir membre du Chainon/Fntav*

**L**a qualité d'adhérent est soumise au versement d'une double cotisation obligatoire à sa fédération régionale et au national dans le cas où sa fédération est labellisée par le national, ou d'une cotisation uniquement au national s'il n'existe pas de fédération régionale labellisée sur son territoire.

**L**e montant de la cotisation au niveau régional est fixé par chaque fédération.

**L**e montant de la cotisation au niveau national pour chaque structure est déterminé dans un principe de mutualisation distinguant 4 catégories réparties de A jusqu'à D, la catégorie A concernant la cotisation la plus faible et D la plus élevée.

**L'**appartenance à une catégorie est déterminée à partir de la **Fiche d'identité** (Téléchargeable sur le site Internet : [www.fntav.com](http://www.fntav.com)), renseignée par chaque structure et intégrée dans une grille multi critères et un dispositif agréé par le dernier conseil d'administration des 03 et 04 décembre 2007.

**V**ous avez la possibilité pour la première année de bénéficier d'une cotisation tremplin (hors catégorie).

**V**ous devenez donc **adhérent** du Chainon/FNTAV pour une durée d'un an avec la seule obligation de signer conjointement avec votre élu(e) (le Maire ou l'élu(e) en charge de la culture) le projet politique de Le Chainon/FNTAV, (Téléchargeable sur le site Internet : [www.fntav.com](http://www.fntav.com)), et de mentionner son adhésion selon les règles définies dans le règlement intérieur de la fédération dans son programme de saison et éventuellement sur son site Internet

**Remarque :** *Une structure ne peut adhérer directement au Chainon/FNTAV s'il existe une fédération régionale labellisée par le Chainon/FNTAV sur sa région d'implantation). Une fédération régionale labellisée ne pourra accueillir en son sein une structure n'ayant pas réglé sa double cotisation*



## ***La cotisation de base (sans le pass festival)***

➤ **Donne un droit de vote** aux assemblées générales du Chainon/FNTAV (d'en recevoir les comptes rendus) et par là-même de pouvoir participer au conseil d'administration soit en se faisant élire par sa fédération régionale comme représentant de la fédération au collège des fédérations régionales (majoritaire) du Chainon/FNTAV soit en se faisant élire par l'Assemblée Générale comme membre du collège des structures dites « isolées » pour celles qui n'ont pas de fédérations sur leur territoire.

➤ **Une participation à l'organisation des tournées** et donc l'accès au « bouquin de tournée » avec des abattements négociés sur les prix des spectacles. L'organisation des tournées s'inscrit dans le cadre de réunions de programmation régions par régions, permettant par là même des échanges sur l'artistique dans un contexte d'expertise.

➤ **Un accès à toutes les offres de rencontres** professionnelles (hors ou pendant le festival), de formation, des Universités d'été...

➤ **Intègre la structure adhérente au centre de ressources** et à l'annuaire développé par le Chainon/FNTAV dans le cadre de sa représentativité nationale

➤ **Permet de recevoir la Newsletter du Chainon/FNTAV** et de contribuer à son contenu.

➤ **Un abonnement individualisé (par code) au site Internet** présentant de multiples accès et pour les plus importants :

-Un accès aux dossiers complets des compagnies en tournée ou en programmation au festival

-Un accès à la rubrique présentant tous les artistes en résidence dans les structures cotisantes et globalement tous les projets soutenus spécifiquement au sein du réseau et que chacun peut alimenter.

-Un accès à tous les comptes rendus des travaux et commissions internes et externes du réseau: au niveau national : colloques, rencontres, ateliers représentativité ; au niveau régional : les travaux et les activités des fédérations régionales...

➤ **La possibilité de participer à des comités techniques**, par genre ou esthétique, permettant d'associer les cotisants à l'animation du réseau, au repérage et à la mise en œuvre de projets transversaux pour une expertise partagée....

➤ **De bénéficier de tous les outils de communication développés par le Chainon/FNTAV** : logo, pochettes génériques, plaquettes, mise en ligne des projets, etc....

**...et aussi de participer au financement de l'équipe permanente pour la mise en œuvre du projet général !**



## ***La cotisation globale (avec pass festival inclus)***

Elle correspond à la cotisation de base augmentée de 160,00€ TTC, valeur comptable du PASS intégral pour l'accès au festival du Chainon Manquant.

La cotisation globale permet, outre d'accéder aux services de l'association présentés ci-dessus de :

- **Bénéficiaire d'un accès prioritaire** au système de réservation en ligne pour ses choix de spectacles au festival.
- **Bénéficiaire d'un prix préférentiel** pour d'éventuelles accréditations supplémentaires pour d'autres membres du personnel de chaque structure.
- **Accéder aux rencontres professionnelles** et aux opérations spéciales du festival...

Bien entendu, nous sommes à votre entière disposition, pour tout complément d'information

En espérant votre implication forte dans le développement de notre Fédération,

Le président

Le Conseil d'Administration

L'équipe du Chainon/Fntav

## **CONTACT**

**Chainon/Fntav  
35 rue Panouse  
31170 TOURNEFEUILLE  
05 34 51 48 88  
coordination@fntav.com**